

BAIE PLAST



CSTB
le futur en construction
Mandaté par AFNOR Certification pour la marque NF



NF
Fenêtres PVC
CERTIFIÉ CSTB CERTIFIED ACOtherm

CERTIFICAT

FENETRES PVC
A LA FRANCAISE, OSCILLO-BATTANTES ET À SOUFFLET

BAIE PLAST

Le CSTB atteste que les produits, mentionnés en annexe, sont conformes à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification « FENETRES ET BLOCS-BAIES PVC ET ALUMINIUM RPT » (NF220-EP5) en vigueur, après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision notifiée par le CSTB, AFNOR Certification et le CSTB accordent respectivement à :

La société **BAIE PLAST**
ZI DU RECOU
FR-69520 GRIGNY
FR-69520 GRIGNY

Usine de **FR-69520 GRIGNY**

le droit d'usage de la marque NF FENETRES PVC et de la marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED et dans les ACOtherm pour les produits objets de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales de la marque NF, les exigences générales de la marque CERTIFIE CSTB CERTIFIED, le règlement ACOtherm et le référentiel mentionné ci-dessus.

Décision d'admission n° 4597-207-135 du 25 juillet 2013
Décision d'extension n° 5231-207-135 du 8 mars 2024
Cette décision se substitue à la décision n° 5180-207-135 du 20 octobre 2022

Sauf retrait, suspension ou modification, ce certificat est valide.
Le certificat en vigueur peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.cstb.fr/listes/NF220.pdf> pour en vérifier sa validité.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

Conformité au DTB :
- PROFIALIS, Performance

Classification A*E+V certifiée :
- A*3 E*7B V*A3

Performances minimales
Performances maximales pour les détails

Thermique :  **Durabilité :** 

Acoustique :  **Air :** 

Vent :  **Eau :** 

Selon Règlement ACOtherm en vigueur

Les produits bénéficiant du présent certificat doivent comporter, en sortie d'usine, les marques, les références de marquage ainsi que la **traverse haute du dormant** : les marques, les références de marquage ainsi que les classements attribués, selon les modèles ci-dessous :

207-135  **A*3 E*7B V*A3**

207-135  **A*3 E*7B V*A3** **AC x Th y**

Les produits certifiés doivent obligatoirement, en sortie d'usine, intégrer les profils assujettis au dormant tels que pièces d'appui, élargisseurs, fourrures d'épaisseur.


Ce certificat comporte 9 pages.

Contact CSTB :
DIRECTION BAIES ET VITRAGES
Tél. : 01 64 68 84 45
E-mail : NF220@cstb.fr

Par délégation du Président


Florian RASSE





CEKAL
La certification des vitrages

VITRAGE ISOLANT

CERTIFICAT DE PRODUITS

Délivré conformément aux articles L. 433-3 à 433-11 et R.433-1 à R.433-2 du Code de la Consommation suivant le Règlement technique constitué des Règles de certification et des Prescriptions techniques VI

N° **062**

Altitude **290m**

Site de Production : **CALORIFLOAT**
Z.a De La Demi Lieue - Rue Benjamin Franklin
F. 42300 Mably
Té. 33 04 77 69 50 00

PERIODE DE VALIDITE DU CERTIFICAT

1 MARS 2024 au **31 AOÛT 2024**

DOUBLE VITRAGE		CERTIFIÉ	TRIPLE VITRAGE		CERTIFIÉ
à gaz Argon certifié 90%					
VEC - extérieurs collés (C)	///		VEC - extérieurs collés (C)	///	certifié
VEA - extérieurs attachés (C)	///		VEA - extérieurs attachés (C)	///	certifié
à clamer - sans profilé (C)	///		à clamer - sans profilé (C)	///	certifié (1)
non orthogonaux	///		non orthogonaux	///	certifié
bords décalés	///		bords décalés	///	certifié
bombés	///		bombés	///	certifié
équilibrés	///		équilibrés	///	certifié
pré-équilibrés	///		pré-équilibrés	///	certifié
à croisillons	///		à croisillons	///	certifié
de rénovation (R)	///		de rénovation (R)	///	certifié
à stores incorporés	///		à stores incorporés	///	certifié
avec feuilleté photovoltaïque	///		avec feuilleté photovoltaïque	///	certifié

PROCÉDÉS D'ASSEMBLAGE (3)

PMABuPu - PSFBuPu

PROCÉDÉS D'ASSEMBLAGE (3)

PMABuPu - PSFBuPu

MARQUE OU NOM DE SOCIÉTÉ

CALORIFLOAT

REFFÉRENCE DE FABRICATION

PERIODE DE FABRICATION (2)

SITE


CEKAL 062


indicateurs d'emploi


indicateurs optionnels de performances*

(1) la présence des pointillés (-----) indique que ce type de vitrage n'existe pas à ce jour.
(2) ou l'adresse du site internet du fabricant, et un numéro d'identification de produit.
(3) pour les procédés certifiés Sb ou Sm, le type de vitrage "à scellement exposé aux UV" est inclus d'office dans le périmètre du certificat.

Voir pages 2 et 3 du certificat pour plus amples informations


Président du Conseil d'administration



Président de séance

 Association n° 5 0510
Partie disponible sur www.cofrac.fr

Le présent certificat remplace les certificats, précédents ou échus, visant le même site de production; il atteste des moyens mis en oeuvre par celui-ci pour fabriquer des vitrages conformes aux critères de qualité du Programme de certification, dont les exigences sont librement consultables sur le site www.cekal.com. Les certificats sont délivrés après contrôles en usine, essais, réalisés par des organismes d'inspection et d'essais indépendants.
La reproduction de ce certificat n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

CEKAL Association * 25 rue de Ponthieu * F. 75008 Paris
Tél. +33(0)1 47 23 06 65 * www.cekal.com

Cekal Ctiqvi 062 22/02/24 vi ctf 062.599 CtiPvi 2023-1 1



DTA
DOCUMENT TECHNIQUE D'APPLICATION

6/12-2031_V3

Valide du **28 septembre 2022**
au **31 août 2027**

Sur le procédé

Performance

Famille de produit/Procédé : Fenêtre à la française, oscillo-battante ou à soufflet en PVC

Titulaire(s) : **Société Profialis**
Internet : www.profialis.com

AVANT-PROPOS


Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc pas un document de conformité à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité ». Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en oeuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupes Spécialisés n° 06 - Composants de baies et vitrages

 COMMISSION CHARGÉE DE FORMULER LES AVIS TECHNIQUES

Secrétariat : CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, FR-77447 Marne la Vallée
Tél. : 01 64 68 82 82 - email : secretariat.at@cstb.fr
www.ccfat.fr

Les Avis Techniques sont publiés par le Secrétariat des Avis Techniques, assuré par le CSTB ; Les Versions authentifiées sont disponibles gratuitement sur le site Internet du CSTB (<http://www.cstb.fr>)